

Trudeau, son ami fidèle et les Caïmans

Stephen Bronfman, principal collecteur de fonds du premier ministre canadien, a placé des actifs offshore

La scène remonte à l'été 2012. Justin Trudeau réunit ses proches et ses conseillers dans un chalet de Mont-Tremblant, un village carte postale niché dans les montagnes Laurentides, à moins de deux heures de Montréal. Le fils du flamboyant Pierre Elliott Trudeau, premier ministre pendant quinze ans, de 1968 à 1979 et de 1980 à 1984, cherche à tester ses troupes. Il veut lancer une campagne pour devenir premier ministre. Il a 40 ans, siège au Parlement avec un Parti libéral en chute dans les sondages et se dit persuadé qu'il a une carte à jouer.

Parmi ses convives se trouve Stephen Bronfman. L'homme d'affaires, philanthrope et ami de longue date du jeune député n'a pas besoin d'être présenté. Fils du milliardaire Charles Bronfman, lui-même fils de Samuel Bronfman – qui a fait fortune en vendant du whisky Seagram durant la Prohibition aux États-Unis (1919-1933) –, Stephen Bronfman est à la tête de la société Claridge, spécialisée dans l'immobilier, l'alimentation et le divertissement. Plutôt discret sur la scène publique, il fait partie intégrante du sérail, des grands noms et des puissantes familles du Canada.

C'est à lui que Justin Trudeau demande de recueillir des fonds pour sa campagne. L'entrepreneur accepte. « Je suis le gars de la finance », dira-t-il plus tard aux meetings de son poulain. Très vite, les médias le décrivent comme l'un de ses principaux conseillers. Après avoir pris les rênes du parti, en avril 2013, Justin Trudeau lui propose d'être le collecteur de fonds du parti et de siéger au sein de l'organe exécutif du parti. Stephen Bronfman dit oui.

« Le but est de lever beaucoup d'argent et d'aider Justin à devenir le prochain premier ministre, tout simplement », explique-t-il à l'époque. Essentiel dans l'ascension du candidat, Stephen Bronfman fait son entrée parmi les cinquante personnalités « les plus importantes » du Canada, selon le classement du magazine *Maclean's*.

« Frais de subsistance »

Justin Trudeau l'emporte, il est le candidat du « vrai changement », il est jeune, porté par un souffle nouveau, qui bouscule les lignes de ce Canada engourdi après une décennie de gouvernement conservateur, marquée par l'austérité et le repli sur soi. Trudeau promet de renforcer les classes moyen-

nes, de taxer davantage les plus riches et de lutter contre les paradis fiscaux, où des milliards de dollars canadiens échappent chaque année au fisc.

Il le répète une fois devenu premier ministre, il continuera de le répéter devant la Chambre des communes : « Nous savons que l'évitement fiscal pose depuis longtemps un problème. Nous avons été élus sur la promesse que tout le monde paierait de manière juste ses impôts. L'évasion fiscale est quelque chose que nous prenons très au sérieux. » Or, il s'avère que Stephen Bronfman et sa société Claridge ont activement investi dans une structure financière opaque des îles Caïmans, le Kolber

Trust, un trust de 60 millions de dollars (52 millions d'euros) qui pourrait avoir soustrait aux caisses fédérales des sommes colossales en impayés d'impôt.

L'analyse par plusieurs experts des « Paradise Papers », un vaste ensemble de notes et de mails privés s'étendant sur plus de vingt ans, issus des données confidentielles du cabinet d'avocats Appleby, jette une lumière crue sur l'exploitation de failles fiscales, de paiements déguisés et de possibles transactions frauduleuses de la société canadienne.

Le cabinet d'avocats de la famille Bronfman a en outre orchestré pendant des années une campagne de lobbying à Ottawa afin de combattre toute législation susceptible de restreindre l'utilisation d'offices offshore. Contacté, Stephen Bronfman n'a pas souhaité réagir. Son avocat, William Brock, a tenu à souligner que son client « a [avait] toujours agi correctement et de manière éthique, notamment en se conformant pleinement à toutes les lois et exigences réglementaires ». Il a dénoncé « toute allégation de faux, de fraude, de dissimulation ou d'évasion fiscale », où il ne voit qu'une « distorsion des faits ».

Au cœur des révélations des « Paradise Papers » se trouve Kolber Trust, une entité des îles Caïmans, créée en 1991 par Leo Kolber, le parrain de Stephen Bronfman. L'homme est alors un influent sénateur du Parti libéral, ancien responsable des collectes de fonds du parti – et farouche opposant à toute réglementation financière. C'est également un proche du père de Justin Trudeau.

Ce trust a été ouvert pour les enfants Kolber, Jonathan et Lynne ; ce type de structure très opaque

est parfois utilisé par de gros patrimoines pour dissimuler une partie de leur fortune. Selon les données du cabinet Appleby, les deux enfants auraient reçu plusieurs millions de dollars de « décaissements » non imposés, durant toute la durée de vie du trust.

En 2007, par exemple, 3 millions de dollars (2,6 millions d'euros) ont été transférés à Jonathan Kolber pour des « frais de subsistance » – et pour aider à l'achat d'un appartement à Manhattan. En 2012, il a reçu 1 million de dollars (860 000 euros) pour ses « dépenses personnelles ». En 2013, 6 millions de dollars (5,1 millions d'euros) « pour coût de la vie + train de vie », selon un mémorandum. Au total, le fils Kolber a reçu 16,5 millions de dollars (14,2 millions d'euros), exempts d'impôt. Les documents montrent que sa sœur Lynne, quant à elle, a reçu 1,2 million de dollars (1 million d'euros).

Claridge, la société d'investissement de Stephen Bronfman, n'avait aucune position officielle dans le trust, mais les « Paradise Papers » montrent que ses cadres fournissaient régulièrement des conseils et organisaient des transactions commerciales entre les Bronfman et cette structure. Charles Bronfman et son fils Stephen ont eux-mêmes prêté plusieurs millions de dollars au Kolber Trust au cours des années 1990 et 2000 – des prêts parfois sans intérêt, au mépris des règles fiscales américaines.

Au Canada, il est parfaitement légal d'avoir un trust, tant que certaines règles fiscales sont respectées. Le fisc canadien insiste, par exemple, sur le fait qu'une telle structure ne peut être exemptée de taxe que si son siège effectif, c'est-à-dire l'endroit où sont prises les décisions, est à l'étranger. Or, les documents d'Appleby foisonnent d'exemples de décisions prises non dans les îles Caïmans, mais bien au Canada.

Déménagement en Israël

En raison de sa nationalité américaine, Lynn Kolber ne pouvait de toute façon pas échapper aux taxes sur les versements du trust – ce qui a conduit Appleby à rayer la fille de Leo Kolber de la liste des bénéficiaires en 2007. Pour compenser l'arrêt des versements, son frère « Jonathan s'arrangera pour lui offrir des cadeaux » qui, eux, ne sont pas taxés aux États-Unis, propose alors le cabinet. Les avocats de la famille jurent

aujourd'hui qu'il n'y en a finalement pas eu. En revanche, un deuxième trust familial a été ouvert pour répondre aux « questions fiscales que posent ou pourraient poser » le premier montage.

Depuis 2015, le Kolber Trust n'existe plus. Après vingt-quatre ans dans les îles Caïmans, les fonds ont été transférés dans un autre trust en Israël. Les « Paradise Papers » prouvent toutefois que Jonathan Kolber, qui a la citoyenneté israélienne, craignait que soit une « difficulté majeure pour lui » de révéler aux autorités israéliennes ses liens avec le Kolber Trust, estimé aujourd'hui à 64 millions de dollars (55 millions d'euros). Il a finalement opté pour une « divulgation volontaire », et a accepté de payer ses impôts en Israël, assortis d'un règlement financier.

Mais son démantèlement en Israël pourrait soulever des problèmes fiscaux au Canada, en raison d'une petite phrase rédigée lors de sa déclaration : « l'origine des actifs du trust est le père du bénéficiaire, qui est un citoyen canadien ». Le détail a son importance, car en 2013 la Chambre des communes du Canada a adopté une loi – rétroactive jusqu'en 2007 – qui entend appliquer aux trusts offshore l'impôt sur les contributions d'origine canadienne. Geoffrey Loomer, professeur de droit fiscal à l'université Dalhousie, à Halifax (Nouvelle-Écosse), qui a examiné les documents, affirme que l'Agence du revenu du Canada « serait intéressée par cette déclaration » de Kolber. Et d'ajouter : « Nous parlons de revenus de plusieurs millions, et probablement de millions de dollars en recettes fiscales. »

Stephen Bronfman continue activement à lever des fonds pour le Parti libéral. Dans un courriel envoyé en septembre aux membres du parti, il a félicité Justin Trudeau d'avoir « défendu la classe moyenne ». Le premier ministre, lui, promet une réforme fiscale qui touchera les plus riches. « Le système que nous avons actuellement les encourage à payer moins d'impôt et oblige les Canadiens de la classe moyenne à payer plus, a-t-il lancé au début d'octobre, avec son enthousiasme habituel. Eh bien, nous allons le changer. » ■

HARVEY CASHORE,
GILLIAN FINDLAY
ET CHELSEA GOMEZ (CBC),
AVEC NICOLAS BOURCIER
POUR « LE MONDE »

27 MILLIONS

Stephen Brontman, le collecteur de fonds du Parti libéral canadien, a réussi à lever 27 millions de dollars en 2012 et 2013 (soit 23,2 millions d'euros), pour son ami et candidat Justin Trudeau. Pour la seule année 2014, il a amassé plus d'argent que lors de n'importe quelle autre campagne des libéraux au Canada de ces dix dernières années.

Le Canada, l'autre pays de l'offshore

Un quart des investissements étrangers canadiens sont réalisés dans des paradis fiscaux

MONTRÉAL - *envoyé spécial*

C'est l'angle mort d'un pays prospère, le Canada : un quart de ses investissements à l'étranger sont faits dans des paradis fiscaux. L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), à Montréal, a calculé que les stocks d'actifs canadiens dans les sept principaux paradis fiscaux avaient été multipliés par 37,6 entre 1987 et 2014, alors que le produit intérieur brut (PIB) canadien triplait pendant la même période. La Barbade est même devenue le troisième pays où les multinationales canadiennes investissent le plus, après les États-Unis, le grand partenaire commercial, et le Royaume-Uni, pour des raisons historiques évidentes. Loin devant donc l'Allemagne, la France, le Japon ou la Chine.

En 2016, quand le bilan net de l'investissement direct du Canada à l'étranger a atteint un nouveau pic, le stock d'actifs cachés dans les principaux paradis fiscaux s'élevait à 231 milliards de dollars (199 milliards d'euros). Soit une perte de revenus fiscaux estimée entre 12 et plus de 20 milliards de dollars.

Lorsque les membres du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), avaient dissipé dans l'enquête « Offshore Leaks », en 2013, une partie du mystère entourant les paradis fiscaux, le Canada avait réagi. Le gouvernement conservateur de Stephen Harper avait annoncé un programme de traque aux « fraudeurs ». Et menacé de poursuites judiciaires les journalistes de Radio Canada, partenaires de l'ICIJ, pour les contraindre à fournir les informations auxquelles ils avaient eu accès.

Depuis, rien. Une semaine après ces révélations, le ministre des finances, Jim Flaherty, s'était même envolé pour les Bermudes, non pour sermonner le paradis fiscal, mais pour rassurer la com-

munauté des affaires. L'île est en effet signataire des Accords d'échange de renseignements fiscaux (AERF) avec le Canada – ces accords, qui sont censés percer les secrets bancaires des législations de complaisance, permettent surtout aux Canadiens, comme l'écrit Alain Deneault, dans son enquête *Paradis fiscaux : la filière*

canadienne (Ed. Ecosociété, 2014), d'y inscrire des actifs qu'ils génèrent au Canada avant de les transférer au pays sous forme de dividendes exemptés d'impôt.

Jim Flaherty a été accueilli à bras ouverts par Business Bermuda, l'association chargée de la promotion des investissements de l'archipel. Le ministre a même reconnu aux Bermudes le statut de « leader mondial » de l'assurance. L'île compte en effet des centaines de sociétés dans cette branche, soupçonnées de contourner le fisc et la réglementation de pays comme le Canada.

« Double discours des autorités » « On touche là au cœur même du double discours des autorités canadiennes qui, d'un côté, affirment à voix haute vouloir lutter contre l'évasion fiscale et, de l'autre, légalisent les transferts dans les paradis fiscaux », affirme Alain Deneault. Le plus désolant, selon lui, c'est que rien ne change : « Le Canada est un acteur central dans le processus "d'offshorisation". Il est aujourd'hui prisonnier d'une logique qu'il a lui-même contribué à mettre en place, quoi qu'en disent ses dirigeants. »

Pour comprendre la proximité qu'entretient le Canada avec ces paradis fiscaux, il faut remonter à l'après-guerre, alors que le pays a des liens commerciaux et bancaires importants avec les dépendances britanniques de la Caraïbe. A partir des années 1950, avec l'aide de juristes, de financiers et de responsables canadiens, ces petits pays se convertissent en États de complaisance. En 1955, un ancien gouverneur de la Banque centrale du Canada contribue à faire de la

Jamaïque un pays à la fiscalité réduite. Dans les années 1960, c'est un avocat de l'Alberta, un poids lourd du Parti conservateur, qui construit une législation offshore opaque pour les îles Caïmans.

Mais c'est à la Barbade que le gouvernement fédéral d'Ottawa a poussé le plus loin la logique. Il a signé, en novembre 1980, un traité sur la « non double imposition », qui permet aux Canadiens d'enregistrer leurs actifs dans l'île en n'y acquittant pratiquement aucun impôt – les taux y varient entre 0,25 % et 2,5 % – pour les transférer au Canada sans y être imposés. En 1995, le ministre des finances, Paul Martin, décide d'enregistrer à la Barbade sa propre société, Canada Steamship Line. C'est le coup d'envoi d'une course à l'offshore : l'île devient un corridor d'amnistie fiscale pour les riches contribuables riches.

En 2009, le gouvernement conservateur de Stephen Harper « légalise » une vingtaine de paradis fiscaux, et convient d'un partage de renseignements fiscaux. Les libéraux de Justin Trudeau viennent d'ajouter une place offshore de plus au printemps : Chypre. Au total, le Canada a signé cent quinze conventions et traités fis-

caux, un record mondial. Le pays partage même son siège au FMI et à la Banque mondiale avec un collectif de onze paradis fiscaux des Caraïbes. Mais c'est bientôt au tour du Canada de subir l'impact des places offshore : des agglomérations comme Montréal font partie des villes où les entreprises sont les moins taxées.

« Il y a tellement de traités et de textes fiscaux que n'importe qui peut dire qu'il ne fait rien d'illégal, dit Lyne Latulippe, chercheuse à la chaire en fiscalité et en finances publiques à l'université de Sherbrooke. C'est à se demander si les hauts fonctionnaires canadiens ne sont pas uniquement là pour négocier des conventions fiscales. » Les libéraux et les conservateurs, les deux partis au pouvoir depuis plus d'un siècle, poussent tradi-

tionnellement à la baisse de l'impôt. « La différence est dans la nuance, précise la spécialiste. Les conservateurs sont plus directs et le disent. Les libéraux se sentent obligés d'aider les entreprises, mais ils le font plus discrètement. »

Une demi-douzaine de projets de loi ont été déposés entre 1999 et 2013 pour limiter ou mettre un terme à l'évitement fiscal. Ils ont tous échoué. En novembre 2016, la motion présentée par Gabriel Sainte-Marie, député du Bloc québécois, qui dénonçait le recours aux paradis fiscaux, a été rejetée à la Chambre des communes par les deux principales formations. « Les élus de tous les partis, dont celui du premier ministre Trudeau [libéral], avaient donné leur aval lors du vote à l'Assemblée du Québec, souligne l'élue. Cela n'a visiblement pas été suffisant pour ébranler le gouvernement à Ottawa. »

Pour l'éditorialiste au *Financial Times* Diane Francis, il n'y a pas de volonté d'y mettre fin, « parce que le Canada est le pays où les lobbys des paradis fiscaux sont le plus implantés au monde ». Alain Deneault pousse même le raisonnement en affirmant que le « lobby est le pouvoir », et il rappelle que les premiers ministres Harper, Mulroney et Chrétien, entre 1993 et 2015, étaient eux-mêmes liés aux grands groupes pétroliers, miniers et avocats d'affaires. « Nous avons un premier ministre qui se présente comme jeune et moderne, qui se dit en faveur de la justice fiscale... alors qu'il est l'ami de ceux qui profitent le plus des paradis fiscaux, tranche le professeur. J'ai conscience toutefois que certaines lignes commencent à bouger avec ces révélations successives. On peut de moins en moins faire semblant. »

Difficile en effet d'imaginer aujourd'hui un voyage du ministre des finances dans une île offshore comme en 2013. L'actuel ministre, Bill Morneau, se trouve lui-même plongé depuis des semaines dans une affaire de conflit d'intérêts avec l'une de ses sociétés des Bahamas. ■

NICOLAS BOURCIER
